

L'ENVOI DU DOSSIER ET DE L'ANNEXE VAUT ACCEPTATION DES CONDITIONS DE L'AUDITION
DATE-LIMITE D'ENVOI DU DOSSIER COMPLET : VENDREDI 02 JUIN 2023 INCLUS

CONDITIONS D'ADMISSION

En raison de la nécessaire limitation du nombre d'étudiant par classe dans les différentes disciplines chorégraphiques, l'accès au PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine est réservé aux étudiants qui ont satisfait aux exigences définies dans le règlement portant sur l'organisation des études.

Il n'y a pas de limite d'âge.

Les candidats étrangers peuvent être admis en qualité d'étudiants du PESMD dans les mêmes conditions que les candidats français sous réserve qu'ils obtiennent un niveau en langue française B2 à l'entrée en formation.

NB : Les photocopies des diplômes étrangers doivent être accompagnées d'une traduction effectuée par un traducteur assermenté.

Les candidats doivent être titulaires :

- de l'EAT (Examen d'Aptitude Technique),
- ou d'un DEC (ou d'une médaille d'or ou d'un DNOP) délivré par un CRR.
- ou d'une équivalence à l'EAT (Examen d'Aptitude Technique)
- ou d'une dispense de l'EAT (Examen d'Aptitude Technique)

SITUATION DE HANDICAP

Fournir le certificat médical de la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).

INSCRIPTION A L'AUDITION

Les dossiers d'inscription sont à télécharger sur le site du PESMD à compter du mardi 04 avril 2023 : www.pesmd.com > rubrique Diplômes > Formation Danse.

Les dossiers sont à retourner exclusivement par voie numérique à l'adresse mail : dmoreau@pesmd.com. Privilégier un seul envoi ou des envois groupés avant le 02 juin 2023.

Chaque type de fichier doit respecter les nomenclatures suivantes :

- Nom-Prénom-01 Dossier de candidature
- Nom-Prénom-02 Modalités
- Nom-Prénom-03 Nom pièce complémentaire
- Nom-Prénom-04 Nom pièce complémentaire
- etc.

Tout dossier reçu hors délai ou incomplet sera rejeté.



MODALITÉS DE RECEVABILITÉ

La candidature à l'audition 2023 n'est recevable que si :

1. le dossier de candidature est dûment complété par voie numérique. Pour ce faire, il vous suffit d'ouvrir le pdf avec Adobe Acrobat Reader et de renseigner les champs d'information
2. l'envoi comporte la totalité des documents demandés. **NB** : Les documents joints au dossier ne seront pas restitués.
3. Le règlement des droits d'inscription (50 €) s'effectue exclusivement par virement bancaire et non remboursables en cas de désistement. (RIB sur demande : dmoreau@pesmd.com)

CONDITIONS FINANCIÈRES

À titre indicatif, il est perçu annuellement, en septembre, pour l'inscription en **formation initiale** au PESMD :

1. des frais de dossier : 50 €*
2. des droits de scolarité : 450 €*
3. la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) : 95 € (coûts 2022/2023) ; 50 € pour les boursiers du gouvernement français sur justificatif

**Le montant des droits d'inscription au concours d'entrée, des frais de dossier et des droits de scolarité est fixé par décision du Conseil d'Administration du PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine.*

Si vous relevez de la **formation continue**, faire une demande de devis auprès de la responsable du département Formation Continue du PESMD : [Caroline Follana > cfollana@pesmd.com](mailto:cfollana@pesmd.com)

CONDITIONS DE L'AUDITION

La directrice du département danse du PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine nomme les membres du jury. Les décisions du jury et des commissions sont sans appel.

SÉLECTION DES CANDIDATS

L'audition se déroulera les 23 et 24 juin 2023.

DÉROULEMENT DE L'AUDITION

1. Cours technique dans la discipline
2. Entretien avec le jury (durée 10 minutes environ)
3. Présentation de la formation

Les dossiers de candidature sont à retourner dûment complétés. Date limite : vendredi 02 juin 2023 inclus.

La participation à l'audition est soumise au paiement d'un droit d'inscription de 50 €, non susceptible de remboursement, ainsi qu'à la production du certificat médical.

Une fois votre dossier accepté, vous recevrez une convocation précisant les dates, horaires et lieux précis pour l'audition.

Date :

NOM et prénom :

Recopier « Lu et approuvé » :